



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/848

Modification de la composition des Commissions permanentes "Finances, Commande publique, Administration générale", "Ressources Humaines", et "Education, Petite Enfance, Université", "Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat"

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

<b>SEANCE DU 19 JANVIER 2015</b>
----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 JANVIER 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/848 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES "FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE", "RESSOURCES HUMAINES", ET "EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE", "RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT" (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose

ce qui suit :

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Par délibération n° 2014/9 du 25 avril 2014, le Conseil municipal a créé les 10 Commissions permanentes suivantes :

- Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements
- Sécurité, Déplacements, Voirie
- Relations Internationales, Economie, Commerce et Artisanat
- Education, Petite enfance, Université
- Finances, Commande publique, Administration générale
- Immobilier, Bâtiments
- Sports, Jeunesse, Vie associative
- Ressources Humaines
- Affaires Sociales, Solidarité, Santé
- Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement

Chaque Commission comprend 22 membres désignés suivant le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Tout Conseiller est tenu d'être inscrit à au moins l'une des Commissions. Chaque Groupe politique municipal propose une liste de candidats dont le nombre ne peut excéder le nombre de sièges prévus.

Par délibération du 25 avril 2014 :

a) M. Gérard CLAISSE a été élu pour siéger dans la Commission Finances, Commande publique, Administration générale. Il m'a fait part de son

souhait de ne plus y siéger compte tenu d'un emploi du temps chargé. Aussi, il convient de désigner un autre membre de notre Assemblée pour le remplacer au sein de cette commission.

b) Mme Carole BURILLON a été désignée pour siéger dans la Commission Ressources humaines. Mme Elvire SERVIEN a été désignée pour siéger dans la Commission Education, petite enfance, université. Ces deux élus m'ont fait part de leur souhait d'intervertir leur représentation dans ces deux Commissions. Il convient donc de procéder formellement à une nouvelle désignation pour ces deux postes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22 ;

Vu la délibération n° 2014/9 du 25 avril 2014 ;

Ouï l'avis de sa Commission Finances, Commande publique, Administration générale ;

Vu l'amendement suivant :

« Motif :

Par délibération du 25 avril 2014, Mme Nathalie PERRIN-GILBERT a été élue pour siéger dans la Commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat. Elle m'a fait part de son souhait de ne plus y siéger. Aussi, il convient de désigner un autre membre de notre Assemblée pour la remplacer au sein de cette Commission.

Le rapport est ainsi amendé :

Rajout du paragraphe suivant à la suite des a) et b) :

c) Mme Nathalie PERRIN-GILBERT a été élue pour siéger dans la Commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat. Elle m'a fait part de son souhait de ne plus y siéger. Aussi, il convient de désigner un autre membre de notre Assemblée pour la remplacer au sein de cette Commission.

Lire dans le délibéré :

Rajout 4<sup>e</sup> point :

..... est désigné(e) pour siéger au sein de la Commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat suite à la démission de Mme Nathalie PERRIN-GILBERT. »

Vu le résultat du scrutin uninominal auquel il a été procédé ;

**DELIBERE**

1 - L'amendement est adopté.

2 - Mme Nicole GAY est désignée pour siéger au sein de la Commission Finances, Commande publique, Administration générale suite à la démission de M. Gérard CLAISSE.

3 - Mme Elvire SERVIEN est désignée pour siéger au sein de la Commission Ressources humaines suite à la démission de Mme Carole BURILLON.

4 - Mme Carole BURILLON est désignée pour siéger au sein de la Commission Education, petite enfance, université suite à la démission de Mme Elvire SERVIEN.

5 - M. Arthur REMY est désigné pour siéger au sein de la Commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat en remplacement de Mme Nathalie PERRIN-GILBERT

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard COLLOMB